

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 20 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt avril à 20h30, à la mairie de Quemperven, 12, rue de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Laurent RANNOU, Maire de Quemperven, après convocation adressée individuellement à chaque Conseiller, le 17 avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents ce jour : 09 Procurations : 00

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RANNOU L., NUSSBAUM P., LAURENT A., LE FOLL P., TRÉMEL Jacques., TRÉMEL Julien., LE BIHAN M., Mmes BRYCHE M., CROS F.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Yves MALLO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc LE BIHAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 21 février 2023.
- Approbation du procès-verbal du 28 mars 2023.
- Décision modificative N°1 du budget principal de la commune exercice 2023.
- Approbation du procès-verbal constatant la mise à disposition de biens et équipements à LTC dans le cadre du transfert de la compétence GEPU.
- Achat d'un Cadeau aux doyens.
- Demande d'autorisation d'une coupe d'arbres sur le domaine privé de la commune par un particulier.
- Informations & questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 FÉVRIER 2023

N°29/23/9.1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire part de ses remarques pour le procès-verbal du 21 février 2023 et le soumet au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2023.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2023

N°30/23/9.1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire part de ses remarques pour le procès-verbal du 28 mars 2023 et le soumet au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE. BUDGET PRINCIPAL 2023. SECTION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.

N°31/23/7.1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	94	Concessions et droits similaires	2 328,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2183	94	MATERIEL DE BUREAU MATERIEL INFORMATIQUE	-2 328,00

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LA MISE À DISPOSITION DE BIENS ET EQUIPEMENTS À LTC DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEPU.

N°32/23/5.7

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du procès-verbal constatant la mise à disposition de biens et équipements à Lannion-Trégor Communauté dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Le procès-verbal indique que la commune de Quemperven met à disposition de LTC, les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement de la compétence GEPU. Ces biens seront intégrés à l'actif du budget principal de LTC.

La Communauté d'agglomération assumera à compter de cette mise à disposition, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possèdera tous les pouvoirs de gestion et assurera le renouvellement des biens mobiliers et pourra autoriser l'occupation des biens remis. Elle en percevra les fruits et les produits et agira en justice en lieu et place du propriétaire. LTC pourra procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal constatant la mise à disposition de biens et équipements à LTC dans le cadre du transfert de la compétence GEPU.

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.

ACHAT D'UN CADEAU AUX DOYENS DE LA COMMUNE.

N°33/23/9.1

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour l'achat d'un cadeau d'anniversaire pour les doyens de la commune pour 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à acheter un cadeau d'anniversaire aux doyens de la commune.

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE COUPE D'ARBRES SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE PAR UN PARTICULIER.

N°34/23/3.6

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que M. LEBRETON propriétaire de la parcelle cadastrée A n°498 souhaiterait élaguer plusieurs arbres appartenant à la commune en limite de sa propriété. Ces arbres se situent entre la parcelle cadastrée A n°498 (LEBRETON) et la parcelle A n°29 (Commune de Quemperven). M. LEBRETON voudrait élaguer plusieurs arbres à ses frais car ils empiètent sur son terrain et lui font beaucoup d'ombre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur Jean-Luc LEBRETON à élaguer à ses frais plusieurs arbres appartenant à la commune en limite de sa propriété.

PRÉCISE que le déblaiement du bois et des branches sera à la charge de M. LEBRETON Jean-Luc.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- La commande de panneaux et matériels de signalétique sera passée prochainement.
- La consultation pour l'appel d'offre du programme de voirie 2023 sera mise en ligne le 21 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Laurent RANNOU

Le secrétaire

Marc LE BIHAN

